



FINANCES COMMUNALES : Saint-Amans-du-Pech

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	212 171 €	153 005 €
	Invest	103 763 €	98 092 €
Report de l'exercice 2024	Fonct	169 514 €	0 €
	Invest	0 €	86 803 €
Total exercice (réalisations + reports)		485 449 €	337 901 €
Résultat de clôture de l'exercice		147 548 €	
RàR reportés en 2026	Invest	30 867 €	785 €
Totaux cumulés		516 316 €	338 686 €
Résultat financier définitif		177 630 €	

Points marquants

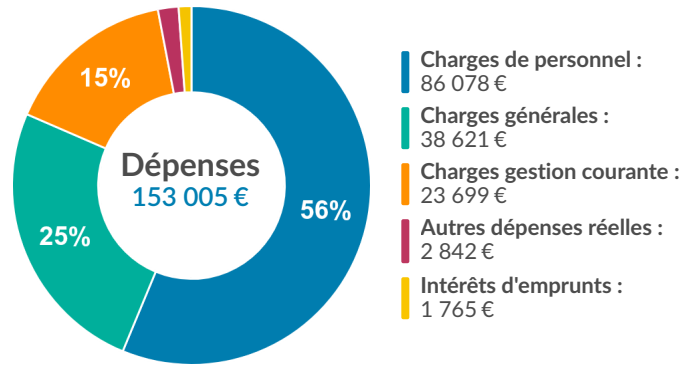
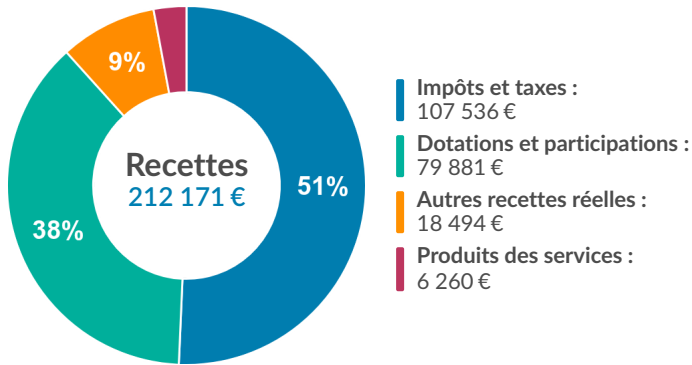
- Le résultat de la section de fonctionnement est de 228 680.96 €
- Le résultat de la section investissement est de - 51 050.60 €
- Le report en fonctionnement au budget 2026 est de 177 630.36 €



FINANCES COMMUNALES : Saint-Amans-du-Pech

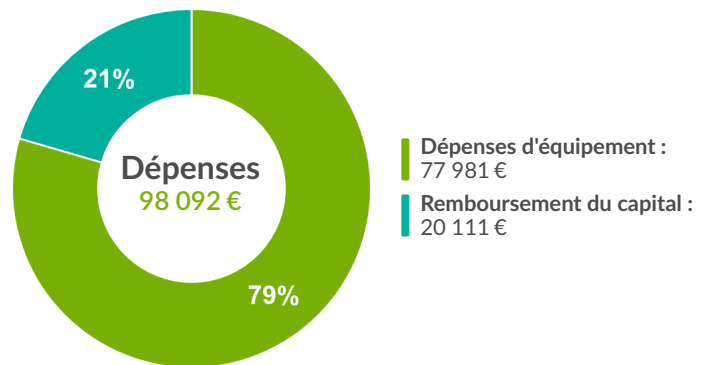
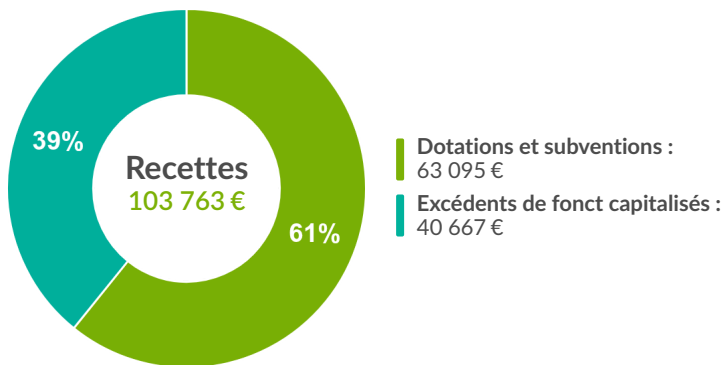
Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

La section de fonctionnement



En 2025, les travaux supportés par la section de fonctionnement ont pour but l'entretien des bâtiments communaux. D'importants travaux électriques ont été réalisés au local des chasseurs. L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement reste la priorité du conseil municipal sans oublier les taux des impôts directs (taxe foncière - taxe d'habitation - CFE) inchangés depuis de nombreuses années.

La section d'investissement



Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la place devant la mairie et l'école, ainsi que ceux réalisés pour l'implantation des feux de récompense ont été programmés dans le but de valoriser notre village tout en permettant un confort sécuritaire des usagers piétons adultes comme enfants. Suite à un accident routier survenu en 2024, un lampadaire d'éclairage public a été remplacé. Un nouvel ordinateur a été installé au secrétariat de la mairie, ainsi qu'une bibliothèque dans la salle commune. Le conseil municipal a fait le choix de racheter des meubles appartenant à l'ancienne épicerie.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	212 171 €
Dépenses réelles de fonctionnement	153 005 €
Épargne brute	59 166 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **117 835 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**